FEVRIER 2022

LE JOURNAL MUNICIPAL DE RANGUEVAUX

N° 349

INFORMATIONS / SERVICES

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Cette année, le recensement en ligne est à privilégier.

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : https://www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne », voir notice sur laquelle figurent vos identifiants.

  Utilisez vos codes d'accès pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage.

  Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

En cas de besoin, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie qui vous communiquera les coordonnées de Mme Josette KIENER, agent recenseur.

Le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population.

C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

ÉLECTIONS

Pour participer à un scrutin/vote, l'inscription sur les listes électorales **est obligatoire.**

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans ayant fait leur recensement, ainsi que pour les personnes ayant obtenu la nationalité française.

En dehors de ces deux situations, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

D'autre part, vous ne pouvez pas être inscrit sur plusieurs listes électorales : votre demande d'inscription, si elle est validée, entraînera d'office votre radiation de la liste électorale sur laquelle vous étiez précédemment inscrit.

Comment s'inscrire :

- En ligne sur le site service-public.fr
- Présentez-vous au secrétariat de mairie aux horaires d'ouverture
- Adresser à la mairie le formulaire d'inscription CERFA n°12669*02 et les pièces demandées (pièce d'identité, et un justificatif de moins de 3 mois)

RÉFORME DES PROCURATIONS

A compter du 1er janvier 2022, les procurations évoluent.

1. Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne.
   Cependant le mandataire devra se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place.

   Un mandataire ne peut détenir qu'une seule procuration établie en France.

2. Les procurations peuvent être obtenues par deux moyens :

   - via un formulaire Cerfa papier : pour le formulaire papier, la demande peut être déposée auprès d'un magistrat du siège du tribunal judiciaire de sa résidence, ou d'un officier ou agent de police judiciaire (hors maires et adjoints).

   - par télé-procédure à partir du lien suivant : www.maprocuration.gouv.fr

     Pour ce qui concerne la télé-procédure, une étape « physique » reste obligatoire : le mandant devra faire vérifier son identité, après avoir fait la demande en ligne, dans un commissariat ou une gendarmerie.

     À partir du moment où l'identité a été vérifiée, tout sera désormais automatisé.

BALAYAGE DES RUES

La prochaine tournée de balayage des rues aura lieu le **lundi 14 février** au matin.

Merci aux automobilistes de libérer à cette date les trottoirs et caniveaux des véhicules en stationnement.

VACCINATION

A **compter du 26 janvier**, le centre de vaccination du Val de Fensch à Serémange-Erzange ouvre la vaccination contre la Covid-19 pour les enfants âgés de 5 à 11 ans.

Des créneaux spéciaux leur sont dédiés avec le vaccin Pfizer-BioNTech, chaque mercredi de 14 h à 17 h sur rendez-vous via doctolib.fr

CENTRE AÉRÉ

La Commune de RANGUEVAUX en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement FOL 57 organise un centre aéré du **lundi 07 au vendredi 11 février.**

Pour les inscriptions, merci de prendre contact avec Mlle Allison MALECKI
☎ **06 74 77 96 35**
💻 ranguevaux.periscolaire@laliguefol57.org

L'affiche ci-jointe vous donne toutes les informations utiles.

THÉÂTRE
ÎLE EN JOIE

La troupe de théâtre l'Ile en Joie vous présente sa nouvelle pièce « Chambre 13 », **le samedi 26 février à 20h30** à la salle « Lucien Perera ».

Synopsis :

« Quand on veut divorcer alors qu'on possède un hôtel, il vaut mieux vendre avant. Quand on veut vendre il vaut mieux ne pas retrouver de cadavre dans la chambre 13... ça fait désordre ou ça rend service, au choix ! … »

Entrée libre,
participation au chapeau
en fin de spectacle.

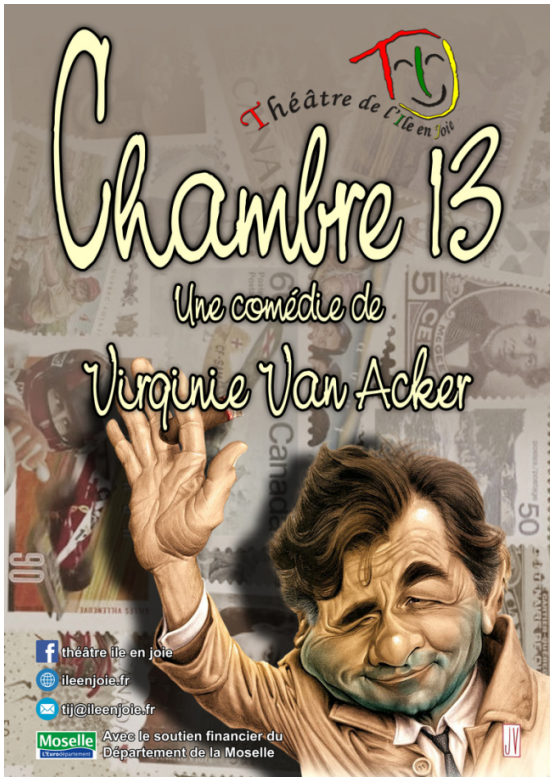

INFORMATIONS PAROISSIALES

Messes à Ranguevaux :

- Samedi 5 février à 18 h
- Samedi 19 février à 18h

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
ET
LA COMMUNE DE RANGUEVAUX

Du 07 février au 11 février
Pour les 3 –11 ans

PROGRAMME et ACTIVITES (à confirmer)

- Visionnage d'un film + origami
- Conteur d'histoires
- Loto
- …

TARIF PETITES VACANCES 2021/2022										
	QF1		*QF2*		*QF3*		*QF4*		*QF5*	
	Ranguevaux	Extérieur	Ranguevaux	Extérieur	Ranguevaux	Extérieur	Ranguevaux	Extérieur	Ranguevaux	Extérieur
Tarif 5 jours	92,50 €	107,50 €	97,50 €	112,50 €	102,50 €	117,50 €	107,50 €	122,50 €	112,50 €	125,00 €
Tarif 3 jours	63,00 €	72,00 €	66,00 €	75,00 €	69,00 €	78,00 €	74,00 €	83,00 €	79,00 €	88,00 €
Tarif 1H	2,60 €	2,80 €	2,80 €	3,00 €	3,00 €	3,20 €	3,20 €	3,40 €	3,40 €	3,60 €

Mlle Allison MALECKI
Foyer socioculturel « Lucien Perera »
Rue Saint Barthélémy
57700 Ranguevaux
☎ : 06 74 77 96 35
💻 ranguevaux.periscolaire@laliguefol57.org

St VALENTIN à RANGUEVAUX

Le Samedi 19 Février 2022

Salle Lucien PERERA à RANGUEVAUX

Rendez-Vous à 20h00

MENU

* Apéritif
* Blinis de saumon fumé
* Volaille à la crème de Parmesan et risotto
* Fromage
* Coeur fondant au chocolat

Café

TARIF

26€ Adulte

15€ Enfant de 10 Jusqu'à 15 ans

Pass Vaccinal Obligatoire

Animée par Orchestre

Inscription à partir du **01 février 2022** jusqu'au **14 février 2022** Attention places limitées !!!

Réservation : Mme PERERA christian, 40 rue des Près RANGUEVAUX ☎ : 06.03.74.64.44

Mme VANIER Roland, 54 rue de Morlange RANGUEVAUX ☎ : 06.46.83.68.69

Sans règlement, aucune inscription ne sera prise en compte. Les chèques ne seront encaissés qu'après la soirée. Les chèques seront remplis à l'ordre de l'association « Mon Village ».

Nom : _____ Prénom : _____

Nbre d'adultes : ___ x € = _____

Nbre d'enfants : ___ x € = _____